



Mairie - 25660 Gennes
1 rue du Lavoir

Tel : 03 81 55 75 32

Fax : 03 81 55 91 41

E-mail : commune.gennes@orange.fr

Site Internet : www.gennes25.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 7 NOVEMBRE 2014 – 20H30

Présents : Alexandra Ardiet, Alain Cuenot, Christophe Demesmay, Edouard Euvrard, François Guillaume, Thierry Morel, Eliane Poulnot, Paulina Requena, Thérèse Robert, Sandrine Sigonney

Excusés : Cédric Charolle (procuration à Thierry Morel), Didier Salins (procuration à Edouard Euvrard), Jean Simondon et Gérard Thomas (procuration à Christophe Demesmay)

Secrétaire de séance : Paulina Requena

Ordre du jour

1- Modification du tableau des emplois communaux

En raison d'une extension récente de la surface qu'il exploite dans le cadre de son activité agricole, Monsieur David Serment, agent technique dans notre collectivité, demande à ce que son temps de travail, actuellement de 20h00 hebdomadaires, passe à un mi-temps (17h30 hebdomadaires) à compter du printemps prochain. Considérant que l'autre agent technique, Mademoiselle Aline Mottas, actuellement à 80 %, reprendra à temps complet courant mars, cette demande est acceptée à l'unanimité à compter du 1^{er} avril 2015.

2- Convention d'entretien des ouvrages d'assainissement

Afin de garantir un suivi régulier des ouvrages d'assainissement exploités par la commune, deux sociétés (Gaz et Eaux et Franche-Comté Assainissement) ont été contactées afin qu'elles nous proposent une convention d'entretien de ceux-ci. A ce jour, une seule proposition étant parvenue en mairie, le conseil décide de repousser cette question à sa prochaine réunion.

3- Convention de servitude de passage d'une canalisation électrique souterraine avec ERDF

Afin de viabiliser plusieurs parcelles de terrain rue de la Valière, ERDF procédera prochainement à l'installation d'une canalisation électrique sous la voirie. Cette dernière appartenant à la commune, il est nécessaire de ratifier une convention de servitude de passage avec la société. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

4- Rapport annuel du Syndicat intercommunal des eaux de la Haute-Loue sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Ce rapport devant être présenté par Monsieur Didier Salins, délégué communal au Syndicat des eaux de la Haute-Loue, et celui-ci étant excusé à la réunion, ce sujet sera traité lors du prochain conseil municipal.

Questions diverses

- Deux enfants de la commune fréquentent des classes d'intégration scolaire (un à Saône et un à Besançon) ; la participation communale à ces classes s'élève à environ 1 100 € en 2014.
- L'agence régionale de la santé demande aux collectivités d'effectuer des mesures de radon (gaz radioactif d'origine naturelle provenant du sous-sol) dans certains établissements recevant du public. Ces mesures seront prochainement effectuées dans notre commune à l'aide de dosimètres spécifiques.
A la suite de cette opération nationale, les établissements qui présenteront des concentrations de radon supérieures à une norme déterminée en fonction des impacts générés par ce gaz sur l'organisme humain, devront faire l'objet de travaux permettant une meilleure ventilation des locaux concernés.
- Entretien et évolution de la structure artificielle d'escalade de la salle polyvalente
La structure artificielle d'escalade (S.A.E.) étant actuellement très utilisée par Familles Rurales pour des cours destinés à des enfants, la commune a été sollicitée par l'association pour participer à des travaux d'entretien et d'amélioration des voies (changement de certaines prises abimées et ajout de nouvelles prises afin de faciliter l'utilisation de la S.A.E. par les enfants). Considérant que la structure appartient à la commune et qu'elle est susceptible d'être utilisée dans le cadre des activités périscolaires, le conseil municipal décide unanimement de participer à hauteur de 50 % du coût (862.50 € pour un coût de prestation de 1 725 € TTC).
- Réfection du terrain de tennis
Trois devis relatifs au démoussage et au nettoyage du terrain de tennis ont été fournis ; le moins onéreux, d'un montant de 948 €, a été retenu par le conseil municipal qui participera à hauteur de 50 % du coût des travaux (474 €), l'autre moitié étant prise en charge par l'association familles rurales.
- Aide aux primo accédants à la propriété de la communauté d'agglomération du Grand Besançon
Par délibération du mois de juin, le conseil de communauté du Grand Besançon a mis en place un système d'aide financière aux primo accédants dans l'ensemble des 59 communes de son territoire. Cette aide s'élève de 5 000 à 6 000 €, à laquelle s'ajoutera une aide du constructeur du même montant. La commune est sollicitée à son tour pour attribuer une aide à hauteur de 10 % du montant global déjà existant (CAGB + constructeur), ce qui représenterait 1 000 à 1 200 €. Par 8 voix contre, 3 voix pour et 3 abstentions, le conseil municipal décide de ne pas s'engager dans cette démarche.
- Dépôt sauvage d'ordures ménagères
Un dépôt sauvage d'ordures ménagères a été découvert il y a une vingtaine de jours vers la cabane de chasse. Après dépôt de plainte et enquête de la gendarmerie, le coupable a été retrouvé et sera poursuivi.
- Affaires scolaires et périscolaires
Les nouveaux délégués des parents d'élèves ainsi que les nouveaux représentants d'élèves ont été présentés lors de la réunion du conseil d'école du 3 novembre dernier. Le nombre d'enfants fréquentant l'école devrait atteindre 87 à la rentrée de septembre 2015 ; des informations concernant la potentielle ouverture d'une quatrième classe pourraient nous parvenir courant janvier. En raison de cette hypothétique ouverture, l'espace ludique prévu dans la classe vacante ne sera pas aménagé, mais des achats de jeux par l'équipe enseignante restent toutefois prévus pour occuper les enfants à l'intérieur pendant les périodes récréatives en cas de mauvais temps. Le bilan de ce début d'année scolaire concernant les activités périscolaires se montre positif, avec un impact favorable sur le comportement des enfants des activités calmes. Une opération

d'organisation de mise en sécurité sera réalisée courant novembre à l'école, avec une utilisation de l'alarme portative communale.

Un projet d'extension de la salle de cantine scolaire est envisagé, pour un coût d'environ 5 000 € TTC. Les travaux pourraient avoir lieu pendant les vacances de février, sous réserve de l'obtention des autorisations d'urbanisme à cette période.

- Plusieurs réunions organisées ces dernières semaines sont évoquées :
 - avec l'agence régionale de la santé, abordant diverses problématiques telles que la désertification médicale, la volonté de développer des maisons de la santé, ainsi que l'augmentation des maladies chroniques et de la précarité ;
 - avec le Grand Besançon sur le Plan Climat Energie ;
 - au niveau de la commission communication, concernant la cérémonie du 11 novembre, l'accueil des nouveaux habitants et la gestion du site Internet de la commune ;
 - au niveau du CCAS, avec l'organisation du repas des anciens qui aura lieu le samedi 10 janvier 2015 et le résultat de l'opération Brioches qui a rapporté 770 € de bénéfice pour l'ADAPEI cette année ;
 - avec l'association des maires ruraux du Doubs (qui fête cette année ses 25 années d'existence) durant laquelle sont intervenus au sujet de la réforme territoriale MM. Axel Khan, le Préfet, ainsi que les sénateurs et députés du Doubs.
 - le carrefour des maires du Doubs, durant lequel le sujet des réseaux d'eau potable a été abordé par l'Agence de l'eau qui incite fortement les communes à renforcer le bon état de leurs réseaux.
- Affouage – rappel
Les inscriptions à l'affouage 2014-2015 sont en cours. Elles se termineront le samedi 22 novembre (horaires d'ouverture de la mairie au public : lundi 13h45-17h45 – jeudi 8h00-12h00 et samedi 8h00-12h00).

Informations diverses

Etat-Civil

Le 1^{er} octobre, naissance à Besançon de Gabi De Saint-Michel Borgne, dont les parents sont domiciliés 13 A rue des Vignes.

Le 18 octobre, naissance à Besançon de Lucie Poret, dont les parents sont domiciliés 11 rue du Lavoir

Le 20 octobre, naissance à Besançon de Jules Vuattoux, dont les parents sont domiciliés 8 rue de la Maltière

Urbanisme : dossier accepté

Monsieur Philippe Genilloux : extension d'une stabulation au Chanois

Recherche de papier brouillon

Afin d'éviter une trop importante consommation de ramettes neuves, les services de garderie périscolaire recherchent du papier brouillon de type A4 pouvant être utilisé avec une imprimante pour préparer des coloriages aux enfants.

Contact : Chloé Vienny au 06 84 84 11 34

Utilisation de chèques emploi service universel (CESU) pour payer les services de garderie

La commune a été sollicitée afin d'adhérer au centre de remboursement des CESU pour que les particuliers puissent payer les services de garderie périscolaire par chèque emploi service universel. Il existe actuellement deux types de CESU : le CESU déclaratif, qui permet au particulier employeur de déclarer son salarié, et le CESU préfinancé qui est un titre de paiement à montant prédéfini. C'est celui-ci qui nous intéresse ici.

Au niveau de la collectivité, les déclarations à effectuer pour ce service et les traitements qui en découlent représenteraient une charge annuelle d'environ 250 € en temps de travail, quel que soit le nombre de bénéficiaires, et même si ce nombre est égal à zéro (déclarations obligatoires dans tous les cas). Dans la

mesure où la commune souhaite ne pas amplifier le déficit du service de cantine et de garderie (12 870 € de déficit en 2013), l'affiliation au centre de remboursement des CESU se répercuterait sur les tarifs de garde qui seraient légèrement revus à la hausse. Par ailleurs, d'un point de vue légal, les particuliers ne pourraient payer en CESU à la commune que les services de garde des enfants de moins de 6 ans (la réglementation interdit d'accepter les CESU comme moyen de paiement des services de restauration scolaire et limite leur utilisation pour les services de garderie aux enfants de moins de 6 ans).

Avant que le conseil municipal ne se prononce sur une éventuelle adhésion à ce service, il lui est donc nécessaire de connaître, outre les charges précitées, les avantages qu'elle est susceptible d'apporter aux particuliers. Nous aurions ainsi besoin de savoir combien de familles seraient intéressées par ce système et quel intérêt financier celui-ci représenterait pour elles. Nous vous remercions par conséquent de bien vouloir faire part de ces informations au secrétariat de mairie dans les prochaines semaines ; le conseil municipal délibérera en fonction de vos réponses lors de sa réunion de décembre.

Information bibliothèque : Les Petites Fugues 2014 (rencontres littéraires itinérantes en Franche-Comté)
Nous aurons le plaisir de rencontrer l'écrivain Jérôme Leroy lundi 24 novembre à 19h30 à la bibliothèque municipale rue de la Côte de Joux. Venez nombreux

Mme Besse

Titres de transports GINKO

Nous vous rappelons que la mairie est dépositaire GINKO et qu'à ce titre, elle est équipée du matériel nécessaire au rechargement des abonnements (qui fonctionne enfin correctement depuis début octobre).

Projet de création d'une autoentreprise

Une autoentreprise multi services tous travaux intérieurs et extérieurs (ménage, repassage, courses, aide aux repas, jardinage, peinture, aide aux déplacements...) est en projet dans notre village. Préalablement à la création de celle-ci, Madame Tisserand souhaite mener une enquête auprès des habitants pour se faire une idée des retombées locales de sa démarche. Les personnes intéressées par les services qu'elle envisage de proposer sont donc invitées à lui faire savoir en l'appelant au 06 83 93 63 60 ou en lui adressant un courriel à l'adresse suivante : marytiss@hotmail.fr

11 novembre

Madame le maire tient à remercier les nombreuses personnes présentes venues commémorer le 11 novembre, et salue le travail réalisé par Gilles Dumas et François Guillaume pour faire revivre, au travers de témoignages, la dure réalité de ce conflit.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 5 décembre à 20h30

PROJET COMMUNAL D'INSTALLATION DE BACS COLLECTIFS DE COMPOSTAGE

Dans le cadre de la commission environnement, la commune de Gennes s'intéresse à la gestion des déchets et aux différents moyens d'en baisser la masse. Considérant la mise en place récente de la redevance incitative, les problématiques environnementales liées au transport et au traitement des déchets ménagers et l'intérêt du compostage pour à la fois faire baisser notre facture individuelle d'enlèvement des ordures ménagères et limiter notre empreinte écologique, elle envisage l'installation de bacs collectifs de compostage.

Avant de nous engager plus en avant dans cette démarche pour laquelle nous avons déjà obtenu un certain nombre de renseignements de la part du SYBERT, nous souhaiterions solliciter la population par un bref questionnaire dont les réponses nous permettront de nous positionner sur l'intérêt du projet. Nous vous serions par conséquent reconnaissants de bien vouloir prendre quelques minutes de votre temps afin de répondre (par mail ou sous format papier) aux quelques interrogations suivantes :

- Utilisez-vous déjà un bac de compostage ?
- Seriez-vous prêt à utiliser un bac de compostage collectif près de chez vous ?
- Si oui, pouvez-vous nous indiquer votre rue ?
- Quelle quantité de déchets (environ) compostables pensez-vous déposer par semaine ?
- Seriez-vous prêt à accorder un peu de temps pour aider à l'utilisation de ces bacs de compostage (sachant que si nous nous engageons dans cette démarche, un agent du SYBERT sera détaché pendant un an pour nous aider à bien utiliser ces bacs) ?

Nous vous remercions sincèrement pour votre aide qui nous sera très précieuse dans le cadre de ce projet.

Isabelle Rebillot,
conseillère municipale



GENNES LE BEAUJOLAIS NOUVEAU ARRIVE !

**Venez le déguster
avec le comité de fêtes**

**jeudi 20 novembre 2014
à partir de 18h30
Salle polyvalente**

Accompagné de ses cochonnailles

**Assiette + verre : 7,00 €
verre : 1,50 €**

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé - à consommer avec modération



**Mercredi 3 Décembre 2014
à Gennes de 16h à 21h30**

Après-midi récréatif pour enfants:
16h – 19h
Baby-gym, Zumbatomic, jeux,
maquillage ...

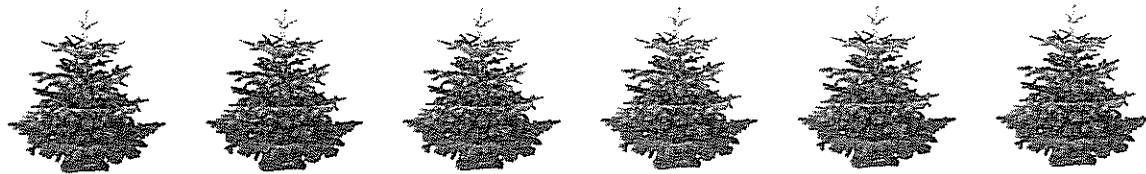
Soirée sportive: 19h30 – 21h15
Zumba, Aérodance.
Animé par Espace Form.

Entrée Gratuite pour adhérents et non adhérents.

Totalité des dons reversés **au Téléthon.**

Renseignements : 03.81.55.78.97

Tout bénévoles et le bienvenu -
Bonne nuit aux autres associations pour "coup de main"



Vente de sapins de Noël

Cette année, les éducateurs, les parents et les jeunes footballeurs des sections U9 et U11 (de 7 à 10 ans) du club de Football de Montfaucon, Morre, Gennes, La Vèze vendent des sapins de Noël. Un tarif de « gros » a été négocié avec un producteur; ce qui nous permet de vous proposer deux choix de sapin de Noël (épicéa ou nordmann) à des tarifs très convenables.

Taille	Epicéa*	Nordmann*
80 / 100 cm	18 €	26 €
100 / 150 cm	20 €	29€
150 / 200 cm	26 €	36 €
200 / 250 cm	31 €	49 €
250 / 300 cm	44 €	72 €
300 / 350	58 €	96 €

*L'épicéa est un arbre moins résistant que le Nordmann (perte plus rapide des épinés) mais beaucoup plus odorant.

Cette « opération Sapins de Noël » nous permettra de financer une partie du déplacement des équipes U9 et U11 (40 enfants sont concernés) au tournoi d'Avignon pendant le weekend de Pâques (départ le vendredi, retour le lundi). Ce financement viendra en complément de la participation des familles, d'une initiative très sympathique de l'équipe senior qui a vendu des calendriers pour aider nos jeunes et d'autres opérations à monter.

Nous fonctionnons par une prévente ce qui nous permettra de commander le nombre exact d'arbres à notre producteur et de pouvoir le régler à la commande. La livraison sera faite à la salle d'accueil de Montfaucon une quinzaine de jours avant Noël à une date et une heure que nous vous communiquerons dès la commande prise auprès de notre fournisseur.

Merci d'avance pour tous nos jeunes



Bon de commande

Mme, Mr

Adresse

Tél :

Email

Variété du sapin de Noël ☐ Epicéa ☐ Nordmann

Taille du sapin de Noël ☐80/100 ☐100/150 ☐150/200 ☐200/250 ☐250/300 ☐300/350

Chèque à libeller à l'ordre de Football Club de Montfaucon Morre Gennes La Vèze et :

- A envoyer à

- A remettre le samedi matin de 10 h à 11 h 45 aux éducateurs au stade de Montfaucon

→ soit à M^le PEISS Greg 3 rue des Vanniers à Gennes. 06-98-93-19-23.
ou à M^lle DACH Emilie 23 rue Côte de Saux à Gennes. 06-78-15-09-26.